

DELIBERATION N° 01 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

Rapporteurs : M. LAMY

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'obligation d'organiser un Débat d'Orientation Budgétaire pour les communes de plus de 3 500 habitants dans un délai de deux mois maximum avant le vote du budget primitif.

Ce débat ne donne pas lieu à un vote du Conseil Municipal.

Les documents relatifs au Débat d'Orientation Budgétaire 2015 sont transmis à l'ensemble du Conseil Municipal avec l'ordre du jour de la présente séance.

Une présentation et le débat ont eu également lieu en séance.

Le projet a été préalablement présenté en commission finances, ressources humaines, administration générale le 03 mars 2015.

Intervention de Monsieur le Maire :

J'ai une correction à apporter. La dotation de fonctionnement est amputée chaque année de 1,74% des recettes de fonctionnement, par rapport au budget et non par rapport à la masse de dotation. Cela nous touche mais touche également certaines communes. En effet, elles n'auront pas assez de dotations pour effectuer le retrait. Elles devront donc puiser dans leur autofinancement ou dans d'autres dotations d'Etat. Cela sera très difficile à vivre pour certaines.

Intervention de Monsieur THIRIET (Groupe Pour Ludres, Résolument) :

Nous souhaitons, avant toute question, souligner des décalages apparaissant dans ce document entre les constats faits sur la situation économique nationale et les orientations au plan local. Il est ainsi admis qu'il serait nécessaire de réduire les dépenses de l'État pour résorber la dette publique en même temps qu'est décriée la décision de faire aussi peser l'effort sur les collectivités, et plus particulièrement sur le bloc communal. Quel discours tiendront les futurs conseillers départementaux et régionaux ? La cohérence voudrait que l'approbation des logiques d'austérité implique de les accepter à tous les échelons de la République. Dans le cas contraire, ne vaudrait-il mieux pas tout simplement réfuter ces logiques dans leur globalité ? Le second décalage observé concerne, lui, l'observation à propos de la croissance faible, qui serait entre autres choses la conséquence d'une faible demande interne. Si nous pouvons nous accorder ici, tout comme sur la hausse du chômage qui se poursuit, comment est-il possible de se vanter plus loin, page 16, de supprimer des postes et de ne pas augmenter les salaires. Certes, il s'agit de débats politiques qui ne relèvent que très peu de la compétence municipale, mais nous ne pouvons pas ne pas remarquer ces éléments.

Ceci dit, nous souhaitons à présent formuler un certain nombre de remarques ou questions.

Page 13, il est dit que les entreprises sont les principales contributrices au produit des impôts et taxes, alors que lors du DOB 2014, vous disiez justement attendre une augmentation des recettes due à l'implantation d'entreprises dans le secteur du Haut des Ronces. Ces nouvelles recettes ont-elles été à la hauteur des attentes ? Comment se porte le Dynapôle dans un contexte difficile ?

Page 20, il est fait référence au dispositif d'aide à l'installation d'alarmes. Sommes-nous en mesure de faire un bilan de ce dispositif et sera-t-il question de le renouveler ?

Toujours page 20, dans le tableau des réalisations des programmes d'équipements de 2014, nous trouvons deux lignes intitulées « véhicules ». Pouvez-vous nous expliquer ce que chacune recouvre ?

Enfin, concernant la voirie, il apparaît que les réalisations de 2014 avoisinent un montant de 100 000 €. Pour l'année 2015, de nombreuses communes de la CUGN ont fait part de leur mécontentement quant au nouveau mode de calcul utilisé pour l'attribution par la communauté urbaine des enveloppes de voiries aux municipalités. Même si le sujet n'est pas définitivement tranché, pourriez-vous nous dire ce qu'il en est de Ludres et nous communiquer le plan des voiries primaires et secondaires ?

Page 24, concernant les charges de fonctionnement nettes du domaine de la culture, pouvez-vous nous dire quels équipements culturels consomment les 324 000 € qui ne sont consacrés ni à la médiathèque ni à l'école de musique ?

Page 27, il est fait mention de la nécessité de trouver des pistes d'économies dans le fonctionnement. Pouvez-vous nous détailler ces pistes ? Cela va-t-il passer par la baisse des subventions aux associations et institutions partenaires, comme nous pouvons le lire entre les lignes page 29, ou plus précisément concernant les associations page 32, ou encore par une dégradation de l'offre de services aux Ludréennes et Ludréens, qui est abordée à la page 31 ? Si oui, comment cela va-t-il s'opérer exactement ?

Toujours page 31, il est dit que le financement du CCAS sera maintenu. Nous ne pouvons que saluer cette volonté de maintenir les prestations sociales, d'autant qu'elles avaient été amputées de 40 000 € à l'exercice 2014, somme correspondant quasiment à la baisse de la DGF pour celui-ci.

Page 37, nous pouvons voir que des crédits sont alloués à la vidéo-surveillance pour les années 2015 et 2016, à hauteur de 50 000 € chaque fois. Y a-t-il un projet d'installation de nouvelles caméras de vidéo-surveillance ?

Enfin, quelle est votre position quant au dispositif mis en place par la ville de Nancy et visant à demander une participation des communes de résidence pour la scolarisation d'enfants n'habitant pas à Nancy. Un tel dispositif pourrait-il voir le jour à Ludres ?

Nous vous remercions par avance pour vos réponses.

Réponse de Monsieur le Maire :

Vu la vitesse à laquelle vous êtes allé, on risque de ne pas tout avoir noté. On va essayer d'y répondre au mieux. Je donne la parole à M. LAMY et je compléterai ensuite.

Réponse de Monsieur LAMY :

Vous avez donné vos questions tellement rapidement, que je ne les ai peut-être pas toutes notées.

Il est vrai sur votre première réflexion, que les mairies sont contre la réforme des dotations. Les collectivités territoriales font deuil de leur dotation globale de fonctionnement. Dans un contexte difficile, nous prévoyons toujours de réaliser des investissements et de garder la qualité de service que nous avons envers les usagers dans tous les domaines, y compris le CCAS.

Concernant l'aide à l'installation d'alarme, 28 ont été financées en 2014, 41 à ce jour. Ce dispositif est toujours d'actualité. La délibération a été prise jusqu'au 31 mai 2015. Elle sera peut-être reconduite.

A Ludres, les réfections de voiries ont toujours été réalisées, même quelques fois au-delà de nos espérances, avec des programmes pluriannuels. On a environ 45 km de voiries, qui sont en bon état.

Réponse de Monsieur le Maire :

Je vais apporter un certain nombre de compléments.

Pour les véhicules, un sera dédié aux services techniques et l'autre aux moyens généraux (gardiens), inscrit sur deux lignes comptables car deux services sont concernés.

Je ne pense pas qu'il faut opposer les idées politiques avec la traduction que l'on a de la baisse des dotations. Ce qui nous préoccupe aujourd'hui, c'est l'importance et la rapidité de cette diminution. Par conséquent, les collectivités n'auront pas le choix que de puiser dans les programmes d'investissement, puis dans les niveaux de services avec la nécessité de rationalisation, et l'on sait parfaitement que tout changement entraîne remarque et mécontentement. La baisse des dotations va entraîner une forte baisse des investissements, notamment les entretiens de bâtiments et de voirie, ainsi que la construction de bâtiments.

Cette baisse de dotations va entraîner une diminution de la croissance, évaluée par les services de l'Etat à 0,6 point, ce qui n'est pas neutre, surtout en période où l'on n'arrive pas à contenir la hausse du chômage ; ce n'est la faute de personne, c'est la faute du système ; bref, je veux bien mais à mon sens, l'action politique doit corriger les faiblesses économiques. En effet, notre modèle économique ne peut plus subvenir à notre modèle social.

Ceci étant, on vous dit d'un côté que les collectivités territoriales gèrent mal leur budget, donc on leur enlève de l'argent. Je rappelle que les collectivités sont tenues et obligées d'établir un budget en équilibre, c'est-à-dire autant de recettes que de dépenses.

Pendant ce temps, l'Etat fait des prévisions de dépenses dans son budget. L'année suivant ces prévisions, au lieu d'avoir 3,4 % de déficit du PIB, le déficit est de 3,8 ; la réalité : les économies sont faites par rapport à des dépenses prévisionnelles. Je pense que le problème est pris par le mauvais bout.

On aurait pu demander à tout le monde de faire des efforts. A partir de ce moment-là, on le fait de façon mesurée, réfléchi et progressive, ce qui n'est pas le cas. Cette année, je connais un certain nombre de communes qui ne pourront pas boucler leur budget. Cela se traduira par une hausse des taux d'imposition (10 à 15 points). Je rappelle qu'à Ludres, l'augmentation d'un point d'impôt rapporterait 9 000 €. Quand la commune va perdre 250 000 €, cela voudrait dire que pour obtenir la même somme, il faudrait augmenter les impôts de 25%, ce qui ne sera pas le cas. Je vous rassure.

En face de ces baisses de recettes, on a des dépenses contraintes. Environ 50 % des dépenses du budget correspondent aux dépenses de personnel avec notamment le glissement vieillesse technicité, qui augmente de 2% chaque année la masse salariale, le rattrapage des salaires par rapport au SMIC et l'augmentation des cotisations sociales et de retraite ; ce sont des dépenses obligées. Le budget ne peut donc qu'augmenter. La maîtrise proviendra des éventuels départs en retraite, sans remplacement. Je rappelle que l'on ne peut pas licencier. La difficulté est devant nous, ce n'est pas simple.

Vous avez également demandé comment se comportait le Dynapôle. En 2014, il y a eu 2 dépôts de bilan de petite taille. On pourrait donc s'en satisfaire largement. Nous avons une économie dynamique grâce à une association et aux chefs d'entreprises, avec beaucoup de diversité d'activité, ce qui facilite un peu les choses.

Concernant les recettes sur le Dynapôle, elles n'ont pas diminué puisqu'un seul bâtiment s'est vidé sur l'exercice. Le Haut des Ronces va commencer à produire ses effets. Je rappelle qu'il y a deux ans d'exonération de la taxe foncière. Pour nous, c'est donc un signe encourageant.

Concernant la voirie, qui je le rappelle est de compétence communautaire, c'est la répartition d'une enveloppe décidée par la Communauté Urbaine qui reprend pour chacune des communes les voiries primaires et secondaires. Elle est calculée par rapport au m² de voirie de chaque commune. Dans la première lettre reçue par les collectivités, le montant de l'enveloppe prévisionnelle était indiqué sans la reprise des restes à réaliser de l'exercice antérieur, ce qui a mécontenté de nombreux maires. En effet, certaines communes avaient fait quelques économies l'année dernière, pour pouvoir réaliser sur l'exercice suivant des travaux supplémentaires.

Je rappelle qu'à la Communauté Urbaine, on travaille sur des autorisations de programme pour 3 ans.

Lorsque la lettre a été envoyée, il était dit qu'il fallait donner nos prévisions de travaux rapidement afin de lancer les marchés, pour ainsi réaliser les travaux le plus tôt possible. En effet, si l'on attend de donner les montants des enveloppes prévisionnelles avec les restes à réaliser aux communes, elles ne pourront se positionner sur les voiries à refaire qu'en mai/juin, les appels d'offres auraient donc été lancés avec des réponses en août/septembre. Les travaux n'auraient commencé qu'en hiver, ce qui est trop tardif. Les communes ont mal interprété le courrier.

Nous avons donc regardé avec le Président et le service Finances, la possibilité de reprendre les reports avec la première enveloppe. Lors de la prochaine conférence des maires, le dossier sera présenté, et il devrait donner satisfaction.

Je rappelle que le dispositif d'entretien des voiries se décompose en deux parties :

- les voiries primaires : ce sont celles les plus utilisées notamment celles des lignes de bus et du grand trafic (zones industrielles). Ce sont les poids lourds qui usent le plus les routes, les voitures n'usant que la surface. C'est la Communauté Urbaine qui décide de les refaire ou non, en fonction de leur état et sur avis des services spécialisés.
- les voiries secondaires : c'est le reste des voiries. La commune décide avec l'enveloppe qu'elle a (pour Ludres entre 300 et 400 000 € à l'année), les voiries qui sont à refaire. Cette année, pour Ludres, 3 rues et impasses seront concernées dans le secteur sud.

Concernant la ville de Nancy et ses écoles, elle a plus de 1 000 élèves qui viennent de l'extérieur, notamment de villes très proches, qui ont fait le choix de ne pas investir dans des écoles, laissant les enfants se scolariser à Nancy. Nancy va donc mettre en place une refacturation par élève extérieur.

A Ludres, seulement 3 enfants sont scolarisés à Nancy. Nous sommes donc très peu concernés. Pour notre secteur, une réunion des maires et des adjoints aux affaires scolaires, c'est-à-dire le secteur sud-est, a été réalisée. Nous avons décidé de rester comme précédemment, et de ne pas faire payer les enfants venant des communes extérieures. On a donc une position unique pour notre secteur.

Cependant, j'attire l'attention : quand on change les règles du jeu cela peut avoir des conséquences.

Concernant la question sur la culture, il est indiqué dans le document 835 000 € dont 306 000 € pour la Médiathèque et 205 000 € pour l'École de musique ; le reste est destiné au Centre Georges Brassens, aux autres actions et associations culturelles et à l'Espace Chaudeau.

Sur la vidéoprotection, actuellement 7 caméras ont été installées. Nous venons de recevoir un courrier nous indiquant que le ministère de l'intérieur nous octroyait une subvention d'aide à l'investissement d'environ 14 000 €. L'installation de 3 caméras supplémentaires est prévue. Je ne sais pas si nous irons au-delà. Toutefois, depuis que des caméras ont été installées dans des endroits sensibles, il n'y a plus beaucoup de problèmes, comme notamment devant le collège ou au Parc Grandjean. Elles permettent donc de sécuriser et de faire régner la tranquillité. En exemple, nous avons trouvé des débris à côté d'un container au terrain de foot. La caméra nous a permis de relever une plaque d'immatriculation et ainsi retrouver la "personne coupable" et la police l'a verbalisée. Des secteurs difficiles comme à Charcot, sont redevenus calmes, ce qui permet à la police de faire de la surveillance active de rues et de maisons. Je rappelle qu'il est possible que des caméras soient installées à Orphée et Eurydice par la copropriété et Batigère afin de sécuriser les parkings. Le projet va être présenté lors de la prochaine assemblée générale.

Concernant les économies, je peux vous renvoyer à ce qui a été fait avant les élections municipales de 2014. Chaque commune, chaque ville de France avait été classifiée pour sa gestion et nous avons obtenu la meilleure note en terme de gestion. On essaye donc de faire du mieux possible et de ne pas gaspiller l'argent des contribuables. Nous négocions les prix plus fermement. Plusieurs devis sont demandés avant de réaliser des travaux, quels qu'ils soient. Nous regardons de très près la consommation des fluides dans chaque bâtiment. Des travaux d'isolation ont été réalisés dans certains bâtiments et des systèmes de chauffage ont été changés afin de réduire les coûts de consommation. Le projet du Centre Brassens sera en partie réalisé à cause de l'accessibilité mais également pour les consommations importantes d'énergies de ce bâtiment. En effet, actuellement c'est un puits de consommation. Cela sera étudié avec les responsables du Centre Brassens, les utilisateurs et les élus.

Les subventions aux associations ne seront pas diminuées. Nous restons aux alentours de 200 000 €. Néanmoins, pour chaque manifestation, chaque activité, un courrier sera adressé à l'association concernée indiquant le coût réel de celle-ci supporté par la commune (transport de matériel, mise à disposition de salle, nettoyage, etc.).

Je rappelle que la bonne gestion des 6/7 dernières années permet de dégager aujourd'hui un excédent, qui nous permettra de réaliser des investissements.

Les investissements 2015 seront quand même au rendez-vous et aideront à la croissance : 350 000 € de travaux d'entretien dans les bâtiments et équipements, 500 000 € pour la restructuration de la halte-garderie, 60 000 € pour la création d'un skatepark, et 550 000 € pour la réfection du Foyer des Personnes Agées, qui ne sera pas inscrit au budget de la commune car les travaux seront réalisés avec Présence Habitat (remboursement par les loyers).

Pour finir, je remercie le rapporteur pour la présentation et les explications fournies, et vous chers collègues pour vos questions.